REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

en exercice	38
présents	21
absents ayant don	né pouvoir ou
procuration	8
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la con</u>	<u>ivocation</u>
3 décembre 2021	

14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à quinze heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO, François BENEDETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés: Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

<u>Absents ayants donné pouvoir</u>: Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Jacques BARTOLI à Jean Marc PINELLI, Julien PAOLINI à Ghjuvan Santu LE MAO, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Anne Marie CHIODI à

Agnulina ANDREANI, Lisa FRANCISCI à Jean Jacques FRATICELLI, Georges MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI.

<u>Absents</u>: Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Dominique FRATICELLI Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

<u>Délibération n° 6321 Objet : C</u>onventionnement entre la communauté de communes du Fium'orbu Castellu et le laboratoire de recherche LISA de l'Université de Corse dans le cadre du projet Paoli Napoléon

Le Président expose au Conseil que le projet Paoli-Napoléon est non seulement relatif à ces deux grandes figures de l'histoire, mais également à la Révolution de Corse (1729-1769) et il s'étend jusqu'au Second Empire, incluant ce dernier comme un prolongement de l'aventure napoléonienne.

Nature, genèse et développement du projet Paoli-Napoléon depuis 2014 Le projet Paoli-Napoléon comporte deux volets :

- Le premier est de nature scientifique et a été confié à l'Université de Corse dès 2014. Ce volet scientifique, résolument transdisciplinaire, a donné lieu à cinq séminaires internationaux et à huit jours de rencontres universitaires internationales en 2015. Ces manifestations ont généré 111 communications scientifiques réalisées par des chercheurs corses et internationaux, spécialistes des révolutions, ainsi que de la matière napoléonienne

REÇU EN PREFECTURE le 14/12/2021 Application agréée E-legalite.com 99_DE-02B-200033827-20211210-6321-DE

dont les experts les plus reconnus ont apporté leur contribution. Ces communications sont actuellement en cours de publication. Naturellement, les travaux scientifiques se poursuivent et le projet Paoli-Napoléon fait partie du projet B3C du laboratoire LISA, en cours de lancement par le nouveau Directeur, le professeur Eugène Gherardi, ainsi que son équipe.

- Le second volet concerne la valorisation-développement et se fonde sur cette base scientifique que nous venons d'évoquer. Il dresse des perspectives de développement culturel et économique, notamment dans le domaine du tourisme mémoriel, à travers un maillage du territoire. La valorisation concerne les lieux et les personnages liés aux parcours de Paoli, de Napoléon, ainsi qu'à la Révolution de Corse. On comprend dès lors que toutes les régions et communes de l'île sont potentiellement concernées par le projet.

La mise en œuvre du projet Paoli-Napoléon sur l'intercommunalité du Fium'Orbu Castellu

S'agissant du volet « valorisation-développement », une démarche exploratoire avait été effectuée par l'Université et avait donné lieu, dès 2015, à un pré-rapport puis à un rapport définitif remis à la Collectivité de Corse. Ces documents proposent un certain nombre d'orientations, lesquelles ont permis la réalisation de travaux complémentaires sous l'égide du Comité de Pilotage. Les différents documents réalisés dans ce cadre seront sans doute utiles pour la mise en en œuvre du projet dans le « territoire pilote » choisi.

Ce que les travaux préparatoires ont montré à partir des expériences menées en d'autres lieux d'Europe et du monde, c'est qu'il existe, pour une telle entreprise, une condition sine qua non du succès : l'adhésion et l'implication des populations concernées. En effet « pour qu'il y ait patrimonialisation d'un bien, il faut que ce dernier soit reconnu comme tel par la population locale ¹». C'est la raison pour laquelle il nous paraît nécessaire, dans une perspective de maillage du territoire, de privilégier une approche relevant de la « microstoria ». Cette dernière pourrait en effet favoriser l'implication des familles ayant gardé un lien matériel (patrimoine mobilier et immobilier) ou immatériel (tradition familiale) avec les événements de la période considérée, au demeurant relativement récente (XVIIIe et XIXe siècle). Comme l'a exposé l'un de ses fondateurs, Carlo Ginzburg, la micro-histoire peut s'appliquer à des personnages connus ou inconnus. La micro-histoire, c'est une histoire analytique, c'est aussi une histoire incarnée. Elle montre comment un individu ou une famille traverse une époque. En l'occurrence, il s'agit d'une période d'une richesse considérable compte tenu du caractère exceptionnel des figures historiques et des événements que l'on y rencontre.

Une convention entre l'Université de Corse et l'Intercommunalité

Ce travail scientifique mené par l'UMR LISA, ne pourra se réaliser qu'avec le concours et les recommandations des membres de l'Intercommunalité du Fium'Orbu Castellu. Ce projet, comme nous le disions, relevant de la « microstoria » doit s'étendre à chaque commune, village et hameau du « territoire pilote ». La collaboration et la coopération avec les mairies est une condition indispensable à la mise en place et à la réalisation du projet. En effet, les différents maires de commune devront, dans la mesure du possible, sélectionner puis désigner les informateurs auprès desquels les chercheurs de l'Université de Corse collecteront les données à travers une méthode d'enquête préalablement définie. De plus, la connaissance du terrain étant un facteur clé de ce type d'enquête, il est inenvisageable de débuter un tel projet sans l'aval et l'appui des différents Maires de Commune.

REÇU EN PREFECTURE le 14/12/2821 Application agréée E-legalite.com 99_DE-02B-200033827-20211210-6321-DE

Au vu du patrimoine fortement lié aux événements et à l'époque étudiés, il est proposé par l'Université que la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu devienne un « territoire pilote » du projet Paoli-Napoléon par conventionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De conventionner avec le laboratoire de recherche LISA de l'Université de Corse dans le cadre du projet Paoli Napoléon exposé ci dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération

Extrait conforme au registre des délibérations de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le

le Président